

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE

■ 7 Rue André CITROËN, 31130 BALMA

2 05 61 23 87 68

siege@lmoc.fr

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020 A BALMA (31)

APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DU TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE Mandature 2020 / 2024

Les élections des Membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage (TRDA) de la Ligue Motocycliste Occitanie se tiendront le samedi 21 novembre 2020 à Balma (31).

Nombre de postes à pourvoir : 5 postes vacants.

- ✓ Les membres sont notamment choisis en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive.
- ✓ L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.
- ✓ La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celuici. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur.
- ✓ Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la LMOC au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le <u>vendredi 6 novembre 2020 au plus tard</u>, le cachet de la poste faisant foi, accompagnées du bulletin judiciaire n°3.
- ✓ Le Président du TRDA est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer le <u>vendredi 6</u> <u>novembre 2020 au plus tard</u> au plus tard sous les formes requises au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA.



LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE

■ 7 Rue André CITROËN, 31130 BALMA

2 05 61 23 87 68

■ siege@lmoc.fr

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020 A BALMA (31)

ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE DU TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE Mandature 2020 / 2024

Extrait de l'article 3 du Code de Discipline et d'Arbitrage de la LMOC :

Il est institué au niveau régional un organe disciplinaire de première instance, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, investi du pouvoir disciplinaire et d'arbitrage à l'égard des associations affiliées à la Ligue, des membres licenciés de ces associations et des Comités Départementaux. Cet organe se compose de trois membres au moins et dix membres au maximum choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive. L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins quinze (15) jours avant la date des élections accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Je, soussigné(e)	,
Demeurant :	
Code postal :	Ville :
Licence :	Club :
Date de naissance :	
☐ Je déclare être candidat(e) au sein du Tribuna	l Régional de Discipline et d'Arbitrage de la LMOC.
☐ J'accompagne à la présente candidature <u>mon</u>	bulletin judiciaire n°3.
Fait à :, le :	
	Signature du (de la) candidat(e)

<u>Attention</u>: pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, le vendredi 6 novembre 2020 au plus tard au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).